

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VILLE DE ST-PAMPHILE  
MRC DE L'ISLET**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025**

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 5 mai 2025 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers: Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

**1. MOT DE BIENVENUE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux citoyens présents et en visionnement sur le canal communautaire.

**2025-099**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

**2025-100**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



N° de résolution  
ou annotation

**2025-101**

**2025-102**

**2025-103**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 avril 2025 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale greffière-trésorière présente à l'assemblée en cours.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 15 avril 2025 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale greffière-trésorière.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6. ADMINISTRATION ET RÈGLEMENTS**

**6.1. ADOPTION – RÈGLEMENT #2025-003 RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* (chapitre 25) a été sanctionnée le 10 juin 2022 afin de permettre aux municipalités d'exercer un droit de préemption sur des immeubles;

ATTENDU QUE la sous-section 32.1 de la *Loi sur les cités et villes* encadre l'exercice du droit de préemption sur des immeubles;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 572.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* toute municipalité peut, sur une partie de son territoire, exercer un droit de préemption sur tout immeuble, à l'exclusion d'un immeuble qui est propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

ATTENDU QUE le droit de préemption permet à la Ville de Saint-Pamphile d'acquérir des immeubles à juste prix pour tout projet au bénéfice de la communauté;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Sébastien Thibault lors de la séance ordinaire du 7 avril 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé par le conseiller Sébastien Thibault lors de la séance ordinaire du 7 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le règlement #2025-003 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Saint-Pamphile soit adopté;

QUE ledit règlement soit disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site Web de la municipalité.

**6.2. LIBÉRATION DE LA CONTRIBUTION AUX HABITATIONS ST-PAMPHILE CONSTRUCTION PHASE 3**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pamphile avait confirmé sa participation financière à la construction de la phase 3 des Habitations St-Pamphile avec la résolution #2019-205;



N° de résolution  
ou annotation

2025-104

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un document écrit prouvant le début des travaux;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à libérer le montant de 125 000\$ qui avait été réservé pour sa participation financière au projet de construction de la phase 3 des Habitations St-Pamphile.

**6.3. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION #2025-026 – CONFIRMATION DE VENTE DU 38, RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a, de par la résolution #2023-140, mis en disposition de bien son immeuble du 38, rue Principale, Saint-Pamphile QC G0R 3X0, étant le lot 6 643 478;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a confirmé l'acceptation de la proposition de M. Hamid Bizafre au coût de 270 000\$ + taxes de par la résolution 2024-259;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble n'est pas neuf et n'a subi aucune rénovation majeure dans les dernières années, celui-ci est exonéré de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution #2025-026 confirmant la vente pour son immeuble du 38, rue Principale, étant le lot #6 643 478, à M. Hamid Bizafre le 3 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE, suite à une demande de modification du lotissement par la municipalité avant la résolution de vente #2025-026, et au dépôt du nouveau certificat de localisation après la résolution #2025-026, le # de lot de l'immeuble en vente a été modifié pour le #6 667 716 ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer les documents requis pour conclure la transaction de vente de l'immeuble du 38, rue Principale, St-Pamphile QC G0R 3X0, étant le lot 6 667 716, à M. Hamid Bizafre au coût de 270 000\$ sans taxes.

**6.4. RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – DISPOSITION DES CHEVRONS DU 223, RUE PRINCIPALE**

2025-105

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis en disposition de bien les chevrons du 223, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux offres :

Construction et rénovation Benoit Moreau inc. : 5 000\$  
Centre mécanique St-Pamphile : 4 600\$

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



**2025-106**  
N° de résolution  
ou annotation

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale à vendre les chevrons du 223, rue Principale à Construction Benoit Moreau inc. au coût de 5 000\$, plus les taxes applicables.

**6.5. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal confirme le dépôt et adopte les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2024 tels que préparés par Raymond Chabot Grant Thornton. Le rapport sera disponible sur le site Web de la municipalité.

**6.6. AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE – PROGRAMME TECQ 2024-2028**

**2025-107**

Monsieur le maire fait part de l'annonce du ministère des Affaires municipales de la bonification de l'aide financière pour la municipalité de Saint-Pamphile d'un montant de 125 777\$ dans le cadre du programme TECQ 2024-2028, pour financer des travaux sur les infrastructures à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristique.

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal souhaite déposer une programmation de travaux au TECQ 2024-2028 et investir cette somme dans le financement de la construction du toit de la piscine municipale.

**6.7. DOSSIERS EN ARRÉPAGE DE TAXES**

Monsieur le maire fait part que des dossiers sont en arrépage de taxes. Il demande la collaboration de la population et informe que les dossiers où les taxes de l'année 2023, ainsi que les versements de mars et de mai 2024 sont en arrépage, seront soumis à la procédure de vente pour taxes lors de l'ordonnance qui sera donnée à la séance du juin.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1. PRIORITÉS LOCALES EN SÉCURITÉ PUBLIQUE 2025-2026 – SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**2025-108**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité réitère les priorités suivantes :

- Présence pour faire respecter les limites de vitesse;
- Prévention à la population à propos des bonnes pratiques à adopter pour limiter les intrusions dans les bâtiments;
- Effectuer plus de surveillance concernant les consommations d'alcool, de cigarettes et de drogues sur les lieux publics;
- Intervenir pour la pollution sonore, autant dans un ordre de paix dans les endroits publics que la pollution sonore faite par les véhicules à moteur (Camions, voitures, VTTs, motos, etc.)

**8. TRANSPORTS**

**8.1. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE**

**2025-109**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette 2025.



N° de résolution  
ou  
**2025-110**

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

**8.2. RÉSULTATS APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'acquisition d'une camionnette 2025;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation à trois soumissionnaires;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu qu'une seule offre :

|                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| Lapointe Automobiles inc : | 77 949.03\$ taxes incluses |
| Lévis Chrysler :           | Aucune offre               |
| Groupe Olivier :           | Aucune offre               |

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité accepte l'offre de Lapointe Automobiles inc. au coût de 77 949.03\$ taxes incluses;

QUE le montant budgété étant de 60 000\$, la différence soit puisée dans le surplus accumulé non affecté;

QUE la municipalité autorise la directrice générale à engager les sommes et à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à l'achat de ladite camionnette.

**8.3. DISPOSITION DE BIENS – DODGE DAKOTA 2008**

Le point est reporté à la prochaine séance.

**8.4. DÉPENSES ADMISSIBLES VOIRIE 2024**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 209 353\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées visent l'entretien des routes locales 1 et 2 pour l'année dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QU'un rapport fait état des dépenses assimilables aux routes 1 et 2 pour l'année 2024 de 680 486.94\$, soit 254 381.22\$ pour l'entretien d'hiver, 426 652.83\$ pour l'entretien d'été et 572 757.94\$ pour les investissements en entretien d'été et d'hiver;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les montants ci-haut mentionnés soient ceux applicables pour l'année 2024 à l'entretien préventif et palliatif des routes locales 1 et 2 du territoire de la municipalité de St-Pamphile.

**8.5. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ACHAT DE MATÉRIAUX VOIRIE / HYGIÈNE DU MILIEU**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**2025-111**

**2025-112**



N° de résolution  
ou annotation

2025-113

D'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de matériaux de voirie et d'hygiène du milieu pour ses projets estivaux 2025.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

**9. HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**  
**9.1. BILAN ANNUEL SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le bilan annuel sur la qualité de l'eau potable pour l'année 2024 soit accepté. Ledit rapport sera disponible sur le site Web de la municipalité.

2025-114

**9.2. RÉSULTATS D'OUVERTURE ET OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES CHEMISAGE CONDUITES AQUEDUC RUES ST-FRANÇOIS ET CARON**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour procéder aux travaux de chemisage des conduites aqueduc des rues St-François et Caron;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les trois offres suivantes, le prix étant celui avec taxes incluses :

|  |              |
|--|--------------|
| Sanexen services environnementaux inc. | 132 508.69\$ |
| Les excavations Lafontaine inc.        | 134 616.18\$ |
| Foraction inc.                         | 144 000.00\$ |

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie, étant WSP, valide la conformité des documents du soumissionnaire le plus bas, et recommande à la municipalité d'accepter la proposition de Sanexen services environnementaux inc.;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité accepte l'offre de Sanexen services environnementaux inc. au montant de 132 508.69\$ taxes incluses.

**10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun point.

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1. CONFIRMATION D'EMPLOI – TERRAIN DE JEUX ET PRÉPOSÉE AUX LOISIRS**

2025-115

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les employés de terrain de jeux soient engagés contractuellement pour l'été 2025, ainsi que la personne préposée aux loisirs. Les employés seront soumis à la politique salariale pour les employés saisonniers.

**Terrain de jeu**

Juliette Lévesque, coordonnatrice  
Zhoé Cardinal, animatrice et aide-coordonnatrice  
Nelly Leblanc, animatrice spécialisée  
Benjamin Bélanger, animateur



N° de résolution  
ou annotation

Audrey Jalbert, animatrice  
Amélie Vaillancourt, animatrice  
Daniel Pelletier, animateur  
Sandrine Lebel, animatrice  
Léonie Deschênes, aide-animatrice  
Mathys Saint-Amant, aide-animateur  
Milia Troie, aide-animatrice  
Élysa-Rose Drolet, animatrice responsable du service de garde

**Préposée aux loisirs**  
Kimberley Bois

2025-116

**11.2. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – BILAN DE SANTÉ DE L'ARÉNA**  
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la production d'un bilan de santé pour l'aréna en deux options, soit une excluant le système mécanique de refroidissement, et une l'incluant;

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

2025-117

**11.3. RÉSULTATS APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – BILAN DE SANTÉ DE L'ARÉNA**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire faire un bilan de santé de son aréna;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation à cinq soumissionnaires;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu qu'une seule offre, les coûts excluant les taxes :

|                        | <u>Option 1</u> | <u>Option 2</u> |
|------------------------|-----------------|-----------------|
| WSP                    | 7 200\$         | 9 200\$         |
| Benjamin Juneau ing. - | -               | -               |
| GID Expert             | -               | -               |
| Norda Stello           | -               | -               |
| TB Maestro             | -               | -               |

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité accepte l'offre de WSP pour l'option 2, au coût de 9 200\$, incluant le système mécanique de refroidissement;

QUE la municipalité autorise la directrice générale à engager les sommes du budget d'investissement et à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à la production du bilan de santé de l'aréna.

2025-118

**11.4. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – SENTIER PARC DE LA FRATERNITÉ**  
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la prolongation du sentier du parc de la Fraternité sur une longueur d'environ 350 mètres;



N° de résolution  
**2025-119**

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

## **12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET**

### **12.1. RAPPORT SUR LES PERMIS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

|                    |                         |
|--------------------|-------------------------|
| Renaud Blanchet    | 73, rue Aqueduc         |
| Réjeanne Anctil    | 106, rue du Parc        |
| Robin Dubé         | 217, rue du Foyer Nord  |
| SODISPA            | 44, rue de l'Église     |
| Élizabeth Lamarche | 365, rang Simple        |
| Karine Fournier    | 67, rue du Parc         |
| Emond Leclerc      | 70, rue de l'Église     |
| Normande Bélanger  | 7, rue Bélanger         |
| Ferme Vifranc      | 163, petit rang du Nord |
| Francis Chouinard  | 0, rue Principale       |
| Rémy Dubé          | 25, rue St-Michel       |

### **12.2. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – DÉMOLITION 223, RUE PRINCIPALE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la démolition de la bâtisse du 223, rue Principale;

QUE la municipalité exige que les travaux soient réalisés au plus tard le 30 juin 2025;

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

### **12.3. RÉSULTATS APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – DÉMOLITION 223, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire démolir la bâtisse du 223, rue Principale;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation à quatre soumissionnaires;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 4 offres, représentant les coûts taxes incluses:

|                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| Entreprises Denis Leblanc        | 42 333.80\$ |
| Les concassés du Cap             | 46 647.66\$ |
| Les entreprises Gilbert Cloutier | 63 121.28\$ |
| Michel Gamache et frères         | 57 085.09\$ |

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité accepte l'offre de Entreprises Denis Leblanc au coût de 42 333.80\$ taxes incluses;

**2025-120**

**2025-121**



N° de résolution  
ou annotation

**2025-122**

**2025-123**

**2025-124**

**2025-125**

**2025-126**

QUE la dépense soit affectée au surplus accumulé non affecté;

QUE la municipalité autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à la démolition de la bâtisse du 223, rue Principale.

**12.4. RENOUELEMENT MANDAT – COMITÉ DÉMOLITION**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le mandat de madame la conseillère Francine Couette et messieurs les conseillers Richard Côté et Gaétan Ancil soit reconduit pour la prochaine année en tant que membres du comité de démolition, tel que le prévoit le règlement #2023-004 sur la démolition d'immeubles patrimoniaux.

**12.5. NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) – COMITÉ DÉMOLITION**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE monsieur le conseiller Richard Côté soit nommé président du comité de démolition, tel que le prévoit le règlement #2023-004 sur la démolition d'immeubles patrimoniaux, et ce, jusqu'au renouvellement des mandats en novembre 2025.

**12.6. VENTE DE TERRAIN – KARINE FOURNIER**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Saint-Pamphile accepte de vendre le terrain du 67, rue du Parc, étant le lot 5 867 709, à madame Karine Fournier, à la condition suivante :

- Payer pour le terrain concerné un montant de 4 400\$ plus taxes applicables.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents nécessaires requis à la conclusion de la présente entente.

**12.7. DEMANDE CPTAQ – LES ÉLEVAGES DU RUISSEAU INC.**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Élevages du Ruisseau inc. a déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ pour un lotissement ainsi que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Saint-Pamphile appuie la demande d'autorisation faite à la CPTAQ concernant les lots 5 867 154, 5 867 349 et 6 867 350.

**12.8. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 35, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE la Coop de St-Pamphile a déposé une demande de dérogation mineure afin d'implanter un bâtiment en cours avant au 35, rue Principale, sur le lot 5 868 178;

ATTENDU QUE ledit bâtiment servira à la consigne élargie;



N° de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, autorisant l'implantation d'un bâtiment en cours avant du 35, rue Principale, lot # 5 868 178, selon les plans présentés à la responsable de l'urbanisme.

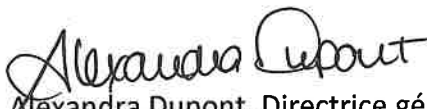
**13. FINANCES**

**13.1. COMPTES À PAYER**

2025-127

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les comptes apparaissant au journal des achats du mois d'avril 2025 au montant de 237 966.86\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

  
Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

**13.2. DÉPENSES SUR VISA – MARS 2025**

2025-128

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les achats sur la carte de crédit pour le mois de mars 2025 au montant de 1 929.10\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

  
Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

**14. CORRESPONDANCES**

**14.1. DEMANDE DE COMMANDITE – TOUNOI DE BALLE ROSE ET ÉPINE**

2025-129

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile participe financièrement au montant de 100\$ à l'événement du Tournoi de balle Rose et Épine qui aura lieu le 7 juin 2025 à l'OTJ de Ste-Perpétue.

**14.2. REMERCIEMENT – ÉCOLE SECONDAIRE LA RENCONTRE**

M. le maire fait part à la population des remerciements de l'école secondaire La Rencontre pour la contribution financière à l'album et au bal des finissants.

**14.3. REMERCIEMENT – CLUB DE L'ÂGE D'OR**

M. le maire fait part à la population des remerciements du Club l'Âge d'Or pour la contribution annuelle aux organismes.

**14.4. INVITATION À LA 83<sup>E</sup> AGA RÉGIONAL – CERCLE DES FERMIERES**

M. le maire lit l'invitation aux membres du conseil au 83<sup>e</sup> AGA du conseil d'administration de la Fédération 05 Les Appalaches des Cercles des Fermières du Québec qui aura lieu les mercredi et jeudi 7 et 8 mai à St-Pamphile.



N° de résolution  
ou annotation

2025-130

**14.5. INVITATION ET DEMANDE DE COMMANDITE – JOURNÉE DE GOLF – FONDATION ANNETTE-CIMON-LEBEL**

M. le maire fait part à la population de l'invitation à la 29<sup>e</sup> Journée de golf au profit de la Fondation Annette Cimon Lebel qui aura lieu le 13 juin 2025 au Club de golf de Rivière-du-Loup. La municipalité ne participera cependant pas à l'événement.

**14.6. INVITATION À LA JOURNÉE DE GOLF – FONDATION DES SERVICES DE SANTÉ DE LA MRC DE L'ISLET**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les membres du conseil autorisent deux personnes à participer à la 22<sup>e</sup> édition de la Journée de golf de la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet qui aura lieu le 18 août prochain au Club de golf Trois-Saumon à St-Jean-Port-Joli au coût de 160\$ par personne incluant le golf, la voiturette, le déjeuner, des breuvages, l'hommage et le buffet.

QUE les frais de déplacement soient autorisés et déboursés aux participants.

**14.7. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – JOURNAL ÉCHO D'EN HAUT**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les membres du conseil acceptent de verser une contribution financière de 250\$ mensuellement, rétroactivement à partir de décembre 2024, jusqu'en décembre 2025 inclusivement;

QUE la municipalité suggère à l'organisme de réitérer la demande annuellement pour permettre au conseil de prendre une décision dans la période d'élaboration budgétaire.

**14.8. REMERCIEMENT - CERCLE DES FERMIÈRES**

M. le maire fait part à la population des remerciements du Cercle des Fermières de St-Pamphile pour le don d'objets promotionnels lors du tournoi de quilles du 26 avril dernier.

**14.9. PLAN DE PARTENARIAT ET INSCRIPTION – TOURNOI DE GOLF 2025 FONDATION HÔTEL-DIEU DE MONTMAGNY**

Monsieur le maire fait part à la population de l'invitation au Tournoi de golf annuel de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny, qui aura lieu le 13 juin 2025. La municipalité ne participera cependant pas à l'événement.

**14.10. REMERCIEMENT – CHEVALIERS DE COLOMB**

M. le maire fait part à la population des remerciements des Chevaliers de Colomb Conseil 3075 pour la contribution annuelle aux organismes.

**14.11. INVITATION ACTIVITÉ COMMUNE – CHEVALIERS DE COLOMB**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

2025-132

QUE la municipalité autorise quatre personnes à participer au souper de la fête des mères, organisé par les Chevaliers de Colomb conseils 3075 de Saint-Pamphile et 6860 de Sainte-Perpétue, qui aura lieu au



N° de résolution  
ou annotation

2025-133

gymnase de Tourville le dimanche 10 mai, au coût de 22\$ par personne.

QUE le remboursement des frais de déplacement aux participants soient autorisés.

**14.12. INVITATION AU GALA RECONNAISSANCE DES FEMMES ÉLUES**

Monsieur le maire fait part de l'invitation au Gala reconnaissance Femmes élues, qui aura lieu le 20 mai à Scott.

**15. TOUR DE TABLE DES ÉLUS**

Chacun des conseillers donne de l'information à la population à propos de leurs dossiers.

**16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la présente assemblée soit close. Il est 20 :32.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, Directrice générale